



VILLE DE LANCY

Législature 2025-2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

Disponible CDD pour les remplacements - Service de la petite enfance
Demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année (461-26.04)

Vu la nécessité de procéder au remplacement du personnel éducatif lorsque celui-ci est absent ;

Vu les normes cantonales strictes en matière de taux d'encadrement ;

Vu les différents leviers mis en place par le service de la petite enfance pour faire face aux absences du personnel éducatif ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission conjointe sociale, petite enfance et finances, séance du 6 mai 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

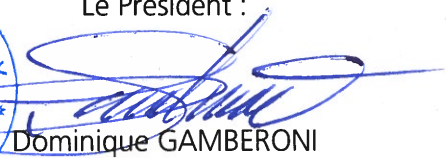
à l'unanimité, soit par 32 oui / ☐ non / ☐ abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de Fr. 800'000.-- destiné aux remplacements du personnel éducatif du service de la petite enfance ;
2. de comptabiliser ce montant dans le compte des résultats 2026, sous la rubrique 54.30 ;

3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire le capital propre.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :




Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025-2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

**Aménagement extension du préau de l'école du Plateau
Crédit d'étude (455-26.04)**

Vu la nécessité de réduire les îlots de chaleur, d'augmenter les surfaces ombragées et de renforcer la présence du végétal sous toutes ses formes ;

Vu que les aménagements ne répondent plus ou que partiellement aux enjeux d'usage, de confort climatique et de biodiversité auxquels doivent faire face les espaces extérieurs ;

Vu la volonté de la Ville de Lancy d'améliorer l'usage et la qualité environnementale des espaces publics et scolaires de la commune ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mai 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

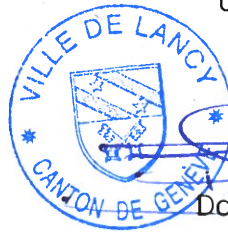
DECIDE

à l'unanimité, soit par **33** oui / ☒ non / ☐ abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 120'000.— destiné à l'aménagement et extension du préau de l'école du Plateau ;

2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;
3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 2170.33004 ;
4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 2170.33014 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :




Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

**Mesure III – Lutte contre les îlots de chaleur urbains
Crédit d'investissement (457-26.04)**

Vu que certains aménagements d'espaces publics et scolaires ne répondent plus ou qu'en partie aux multiples enjeux d'usage et environnementaux ;

Vu la motion M001A-2019 acceptée par le Conseil municipal le 31 octobre 2019 « pour un plan climat lancé en » et la déclaration de l'urgence climatique du Conseil administratif en janvier 2021 ;

Vu l'étude effectuée par le service de l'environnement permettant de prioriser les zones urbaines problématiques telles que les préaux scolaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable, séance du 12 mai 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

33 oui /

☐ non /

☐ abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 605'000.—, destiné à la lutte contre les îlots de chaleur urbains ;

2. de comptabiliser chaque investissement dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
3. d'amortir chaque investissement, dès l'année de sa première utilisation estimée à 2027, au moyen de 10 annuités ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

Stade des Fraisiers - Transformation des vestiaires existants, création d'une nouvelle buvette et de vestiaires attenants – Crédit d'étude complémentaire (464-26.05)

Vu l'augmentation avérée de la demande en infrastructures sportives communales, dans un contexte de fréquentation croissante du site et d'évolution des pratiques, notamment liées au développement du football féminin et à l'activité du Lancy FC ;

Vu le crédit d'étude de Fr.200'000.— voté par le Conseil municipal le 28 mai 2020 afin de couvrir les phases SIA 31 à 41 (avant-projet, projet, autorisation de construire, appels d'offres) ;

Vu que le projet actuel vise à permettre la finalisation de la phase SIA 33 (autorisation de construire), ainsi que la reprise de la phase SIA 41 (appels d'offres) ;

Vu la nécessité de remettre à niveau les équipements sportifs du stade afin de répondre aux besoins actuels des usagers et usagères et à l'évolution des pratiques sportives, dans une logique de valorisation du patrimoine communal existant ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

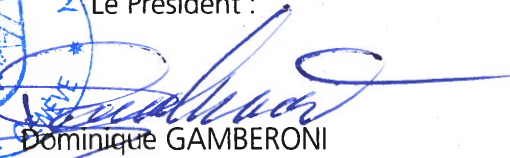
37 oui /

☐ non /

☐ abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de Fr.360'000.-- destiné à couvrir les frais encore à effectuer sur le crédit relatif à la rénovation des vestiaires, la création d'une buvette et de nouveaux vestiaires, au stade des Fraisiers,

2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'étude de Fr.200'000.--, voté le 28 mai 2020

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Dominique GAMBERONI

The stamp is circular with a blue ink border. The text "VILLE DE LANCY" is written along the top inner edge, and "CANTON DE GENÈVE" is written along the bottom inner edge. In the center of the stamp is a shield-shaped coat of arms featuring a cross and other heraldic elements.



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

**Quartier de Surville – Rénovation et réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit
Crédit de construction (465-26.05)**

Vu le Plan localisé de quartier no 29'885 « parc de Surville » adopté par le Conseil d'Etat en 2014 et prévoyant la construction de 20 bâtiments dont 78% sont dédiés à de l'habitation ;

Vu les besoins de la population du quartier en espaces de jeux adaptés aux enfants ;

Vu les nombreuses demandes exprimées par la population croissante du quartier ;

Vu la vétusté des équipements datant de 2004 et ne répondant plus aux exigences actuelles en matière d'accueil et d'environnement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 juin 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

31 oui /

☐ non /

☐ abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 790'000.-- destiné à la rénovation et au réaménagement de l'aire de jeux du parc Chuit ;

2. de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;
3. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation, estimée à 2028, sous la rubrique 3420.33000 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

[Signature]
Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

Transformation de locaux pour la création d'un EVEP à prestations élargies – Avenue du Plateau 4A, Petit-Lancy - Crédit d'étude (467-26.05)

Vu la nécessité de transformer et de rénover la villa sise avenue du Plateau 4A au Petit-Lancy pour y accueillir un espace de vie et d'éducation préscolaire (EVEP) à prestations élargies ;

Vu que ce projet s'inscrit dans la politique de la petite enfance de la Ville de Lancy, qui vise le développement de l'offre d'accueil préscolaire, avec l'ouverture régulière de nouvelles structures à prestations élargies (soit de type « crèche ») ;

Vu qu'il contribue à répondre à la demande croissante de la population lancéenne dont les besoins en matière de garde d'enfants sont en constante augmentation ;

Vu que ce crédit permettra de réaliser les études, jusqu'à la phase d'appel d'offres comprise, nécessaires à la préparation d'un crédit de réalisation ;

Vu que ce projet prévoit également la transformation et le réaménagement des parties extérieures de la maison afin de les adapter aux nouveaux besoins de l'EVEP et à la stratégie de la commune définie dans le Plan climat lancéen et dans le Guide de conception des EVEP 2024 ;

Vu les subventions prévues tant du Fonds intercommunal (FI), de l'OFAS, que de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

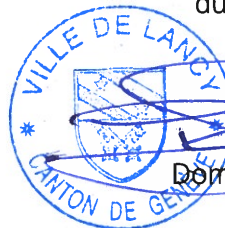
Le Conseil municipal

DECIDE

~~à l'unanimité, soit~~ par 29 oui / 3 non / 0 abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 304'000.-- destiné à la transformation de locaux sis avenue du Plateau 4A au Petit-Lancy, pour la création d'un EVEP à prestations élargies ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 5451.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5451.14040 ;
3. en cas de réalisation du projet, d'intégrer le crédit d'étude au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 5451.33004 ;
4. en cas de non-réalisation du projet, d'amortir le crédit d'étude au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 5451.33014.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :



Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025-2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

**Voie verte Genève Bernex – secteur 1, parc des Evaux -
Crédit d'investissement (468-26.05)**

Vu que la voie verte Genève-Bernex constitue un projet structurant de mobilité douce à l'échelle de l'agglomération, visant à relier la Champagne au centre urbain ;

Vu les objectifs de la voie verte consistant notamment à connecter le parc des Evaux et le parc agro-urbain au Bois de la Bâtie ;

Vu que ces travaux seront mutualisés avec des travaux de chauffage à distance pilotés par les SIG, ainsi que ceux devant être effectués sur le chemin François-Chavaz par la commune d'Onex ;

Vu que la mesure 34-17 du Plan d'agglomération (PA-4) portant sur l'aménagement de la voie verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie a été retenue par la confédération, bénéficiant ainsi d'un financement fédéral représentant 35% des coûts imputables ;

Vu que ce projet bénéficie également de diverses subventions, fédérale, cantonale, ainsi que du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 4 juin 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

À l'unanimité, soit par

31 oui /

0 non /

1 abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 485'100.— (y compris Fr.30'500.— de dépenses réelles réalisées sur l'étude votée le 18 avril 2024 et le crédit complémentaire voté le 16 janvier 2025) destiné à l'aménagement de la voie verte Genève-Bernex, secteur 1, parc des Evaux ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;
3. de financer partiellement ce crédit par une subvention fédérale, estimée à Fr.82'000.-- ;
4. de financer partiellement ce crédit par une subvention cantonale, pour un montant estimé à Fr.99'000.-- ;
5. de financer partiellement ce crédit par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE), pour un montant estimé à Fr.63'500.-- ;
6. de prendre acte que des demandes de subventions, de montants non estimés en l'état, pourraient être sollicitées au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) et au Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), ainsi qu'en fonction de la LAVMT, au Fonds nature et ville et Adapt+ ;
7. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation, estimée à 2028, sous la rubrique 6150.33001.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :



Dominique Gamberoni
Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

**Examen et approbation des comptes 2025 de la
Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (475-26.06)**

Vu l'article 30, alinea 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 29 oui / 0 non / 4 abstention(s)

D'approuver les comptes 2025 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :



[Signature]
Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

Remise en conformité des locaux de musique situés à l'école du Petit-Lancy
et l'école Tivoli - Crédit d'investissement (Fr.62'000.--) (470-26.06)

Vu le constat de nombreux dysfonctionnements parmi les locaux de musique en matière d'installations non conformes et de sécurité ;

Vu la nécessité d'engager des travaux de mises en conformité et de mises aux normes de sécurité des locaux dédiés à la musique ;

Vu que dans ce contexte, deux sites nécessitent une mise en conformité légère, à savoir les locaux de musique se situant à l'école du Petit-Lancy et l'école de Tivoli ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

33 oui /

☐ non /

☐ abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 62'000.— pour la mise en conformité de locaux de musique situés à l'école du Petit-Lancy et à l'école Tivoli ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 2170.14040 ;
3. d'amortir cette dépense sous la rubrique 2170.33004, en 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027 ;



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

**Boucllement des crédits d'engagement terminés en 2026
(Collecteur intercommunal EC route du Grand-Lancy) (474.1-26.06)**

Vu le crédit d'investissement de Fr. 492'000.— pour la réalisation de collecteurs EC à la route du Grand-Lancy ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2017 et l'approbation par le département compétent le 23 novembre 2017 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 1'005.11 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

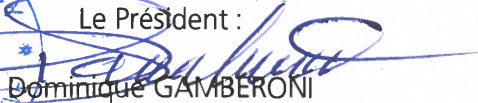
à l'unanimité, soit par 33 oui / ☐ non / ☐ abstention(s)

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr.1'005.11 afin de couvrir le dépassement du crédit pour le collecteur intercommunal EC, route du Grand-Lancy ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 28 septembre 2017.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :


Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

Boucllement des crédits d'engagement terminés en 2026 (Mise en conformité de l'espace des manifestations du parc Navazza-Oltramare) (474.2-26.06)

Vu les crédits d'investissement de Fr. 608'330.— et de Fr.591'670.-- pour la mise en conformité de l'espace des manifestations du parc Navazza-Oltramare ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 27 avril et 25 mai 2023 et l'approbation par le département compétent les 20 juin et 17 août 2023 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 2'246.07 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par ☒ 33 oui / ☐ non / ☐ abstention(s)

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 2'246.07 afin de couvrir le dépassement des crédits pour la mise en conformité de l'espace des manifestations du parc Navazza-Oltramare ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour les crédits d'engagement votés le 27 avril 2023 ainsi que le 25 mai 2023.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Dominique Gamberoni
Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

Boucllement des crédits d'engagement terminés en 2026 (Construction et aménagement de locaux d'une crèche au chemin des Rambossons) (474.3-26.06)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 3'650'000.— pour la construction et l'aménagement de locaux d'une crèche au chemin des Rambossons ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 janvier 2019 et l'approbation par le département compétent le 14 mars 2019 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 138'577.37 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par ☒ 33 oui / ☐ non / ☐ abstention(s)

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr.138'577.37 afin de couvrir le dépassement du crédit pour la construction et l'aménagement de locaux d'une crèche au chemin des Rambossons ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 24 janvier 2019.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président:

Dominique GAMBERONI
Dominique GAMBERONI



VILLE DE LANCY

Législature 2025 - 2030

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2026

Boucllement des crédits d'engagement terminés en 2026 (Construction et aménagement de locaux parascolaires, chemin des Rambossons) (474.4-26.06)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 3'750'000.— pour la construction et l'aménagement de locaux parascolaires au chemin des Rambossons ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 janvier 2019 et l'approbation par le département compétent le 14 mars 2019 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 118'307.65 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

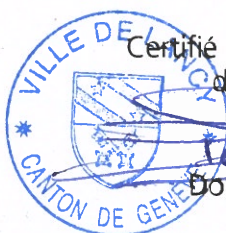
Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **33** oui / ☐ non / ☐ abstention(s)

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr.118'307.65 afin de couvrir le dépassement du crédit pour la construction et l'aménagement de locaux parascolaires au chemin des Rambossons ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 24 janvier 2019.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Dominique GAMBERONI
Dominique GAMBERONI

M159A/2026

MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Pour des mesures communales favorisant l'insertion professionnelle des adultes à Lancy

Considérant :

- Que l'insertion sur le marché compétitif du travail à Genève est devenue particulièrement difficile pour de nombreuses personnes adultes
- Que plusieurs dispositifs existants, notamment ceux proposés par la Cité des Métiers, sont principalement orientés vers les jeunes de 15 à 25 ans, laissant de facto de côté une partie importante des personnes en recherche d'emploi au-delà de cet âge, alors même que le besoin est avéré
- Qu'avec le développement des outils numériques et des plateformes de recrutement, les employeurs reçoivent aujourd'hui plusieurs centaines de candidatures pour un même poste, réduisant considérablement les chances d'obtenir un entretien
- Que dans ce contexte, le contact humain et la rencontre directe entre employeurs et candidats jouent un rôle déterminant dans l'accès à l'emploi
- Que selon les chiffres de l'OCSTAT, le nombre de personnes au chômage a augmenté dans le canton de Genève¹ ;
- Que le retour à l'emploi d'un chômeur permette d'éviter la précarité et favorise une meilleure cohésion sociale

Cette motion vise ainsi à renforcer les outils communaux en matière d'insertion professionnelle et à offrir des opportunités concrètes et accessibles à toutes et tous.

Conseil municipal du 12 mars 2026

Motion renvoyée à la Commission de la culture et promotion économique

Conseil municipal du 18 juin 2026

Motion amendée acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention

¹ Plus d'informations sur : https://statistique.ge.ch/domaines/03/03_03/tableaux.asp#2

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. Mettre en place des événements de recrutement en direct, ouverts aux personnes dès 18 ans, au moins une fois par an, et évaluer les ressources nécessaires à sa mise en place ;
2. Favoriser la participation des habitantes et habitants de Lancy à ces événements, notamment par l'envoi d'un courrier ciblé aux personnes inscrites au chômage et domiciliées à Lancy ;
3. Renouveler ces événements de recrutement en direct, dans la mesure des ressources disponibles et si leur utilité est confirmée, au moins une fois par année.

² Plus d'informations sur : <https://caritas-regio.ch/fr/stories/nous-rencontrons-toutes-et-tous-des-chomeur-euses-de-tres-longue-duree>